



## quelle est responsabilité des anciens gérants

Par **chichietomar**, le **19/02/2019** à **14:39**

bonjour

je suis l ancien gérant d'une sarl créée en 2009 (gérant reconnu de fait suite au départ de mon associé l'ancien gérant pour des raisons de santé depuis 2016 mais qui est resté gérant sur papier)

la société que je dirigeait donc avec une procuration depuis 2016 a fait l objet d un redressement urssaf pour les années 2013/2014/2015

fin 2017 apres tous les recours possibles utilisé la société a été condamné a payer une certaine somme

j avais deux choix:soit payer les dettes contractées soit déposer le bilan

un troisième choix s'est offert à moi :celui d'un reprenneur qui a accepté de reprendre les dettes en meme temps que l'actif et le passif de la sarl.en choisissant cette option je pensais bien faire et l'offre de ces reprenneurs etait séduisant pour la sérénité avenir de la société

l assemblée generale déposé au greffe jai quitté mes fonctions en fevrier 2018

depuis je n'ai que des contact superflu avec les nouveaux dirigeants qui ne me communiquent pas les résultat des conditions qu ils ont passé avec l urssaf ,ni meme la preuve du paiement de cette dette ,et je ne suis pas serein ,si les reprenneurs ne payent pas les dettes urssaf comme il s y etaient engagés ,ai je des raisons d'etre inquieté ?

quelle est ma part de responsabilité s'ils n'ont pas honoré ces dettes et quelle est le délai (s'il y en a un) pour que je ne puisse pas etre inquieté au regard du passé de la société sur la période ou ces dettes ont été contractées sous ma gouvernance (ou celuide mon associé gerant en l occurence un membre de ma famille)

et dernièrement est ce que j ai un recours a faire afin qu il ne soit trop tard car cela fait un an , je commence a douter serieusement de la bonne foi des reprenneurs s'agissant du règlement de ces dettes voir sur la bonne gestion de la Sarl depuis mon départ et je ne dois pas vous cacher que cela gache mon sommeil

merci de me donner votre avis sur la question

bien cordialement